

Maitrise des populations d'ibis sacrés en France

Année 2018



Jean-François Maillard¹ - Aurélie Barbotin²

Février 2019

En collaboration avec la Société Nationale de Protection de la Nature en tant que gestionnaire de la
Réserve Naturelle Nationale du lac de Grand-Lieu



¹ Chargé de mission espèces exotiques envahissantes – Direction de la Recherche et de l'Expertise : jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr

² Chargée d'études et de développement – Délégation Interrégionale Bretagne - Pays de la Loire : aurelie.barbotin@oncfs.gouv.fr

Réglementation

L'ibis sacré a été inscrit sur la première liste des espèces préoccupantes pour l'Union européenne (règlement d'exécution 2016/1141 du 13 juillet 2016) en application de règlement d'exécution 2014/1143 du 22 octobre 2014. De par l'arrêté du 14 février 2018, le régime d'interdiction de l'ibis sacré concerne désormais l'introduction sur le territoire, le transit sous surveillance douanière, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat. Des mesures transitoires sont prévues pour les détenteurs particuliers (obligations de confinement et d'absence de reproduction) et des mesures dérogatoires pour les établissements de conservation ou de recherche (obligation de confinement uniquement). Le marquage est désormais obligatoire pour tous les individus.

Suite à des échappés de captivité, la lutte contre cette espèce est à l'œuvre depuis 2006 en Bretagne et Pays de la Loire, et en 2010 dans le pourtour méditerranéen. En 2018, les opérations de lutte se sont poursuivies et ont été réalisées par les agents des services départementaux de l'ONCFS dans le cadre d'arrêtés préfectoraux. Ceux de Bretagne et des Pays de la Loire ont été repris en début d'année 2016 pour valoir jusque fin 2020. En méditerranée, le Gard, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes en sont également dotés. La Savoie a également pris un arrêté suite à l'observation d'un individu. Il est à noter que le département de la Charente-Maritime, qui présente des observations nombreuses et régulières sur l'année, ne bénéficie pas d'un tel dispositif. Cette espèce est absente dans les outremer.

Estimation de l'effectif d'ibis sacré en France

En 2018, environ 90% des ibis sacrés s'observaient sur les côtes littorales et dans l'arrière-littoral de l'ouest de la France, tout particulièrement du golfe du Morbihan à la Charente-Maritime en passant par la Loire-Atlantique et la Vendée, la plupart du temps en groupes de quelques unités à plusieurs dizaines. Quelques individus ont été observés dans le Finistère dans l'anse de Bénodet, au Conquet, de Guissény à la baie de Morlaix en allant sur les côtes d'Armor et deux dans le marais de Sougeal et le marais de Dol de Bretagne en Ille-et-Vilaine. 1 individu a été observé en Indre-et-Loire près d'Amboise sur la Loire, 1 autre près de Saumur en Maine et Loire et un dernier à Genneton dans les Deux-Sèvres. Quelques individus ont été également été contactés sur les côtes de Gironde et 6 individus en vol ont été observés dans les Hautes-Pyrénées. 1 ibis sacré a été contacté en Savoie. Quelques individus ont également été observés dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes dont la plupart semblent issus des populations italiennes en expansion.

La population d'ibis sacré en France a été estimée autour de **320 individus** mi-janvier 2018 (350-400 début février 2017) sur la base des effectifs en dortoirs hivernaux situés en Bretagne (16 dans le Morbihan, 1 dans le Finistère), dans les Pays de la Loire (156 en Loire-Atlantique et 8 en Vendée), 131 en Charente-Maritime, et 6 à 10 en Gironde. 1 à 2 oiseaux ont été contactés dans le Loiret et 1 oiseau en Camargue.

Pour la quatrième année consécutive, un comptage des dortoirs d'ibis sacré a été effectué en début d'année 2019 permettant d'estimer la population avant la reproduction à environ 200 individus localisés sur la façade Atlantique (56 en Loire-Atlantique, 95 en Charente-Maritime et 26 dans le Morbihan). Aucun individu n'a été contacté en dortoir en Vendée. Néanmoins, il est possible que ce dénombrement ne soit pas exhaustif et l'on peut raisonnablement penser que moins de 300 voire moins de 250 ibis sacrés constituent la population résiduelle de l'ouest de la France (figure 1).

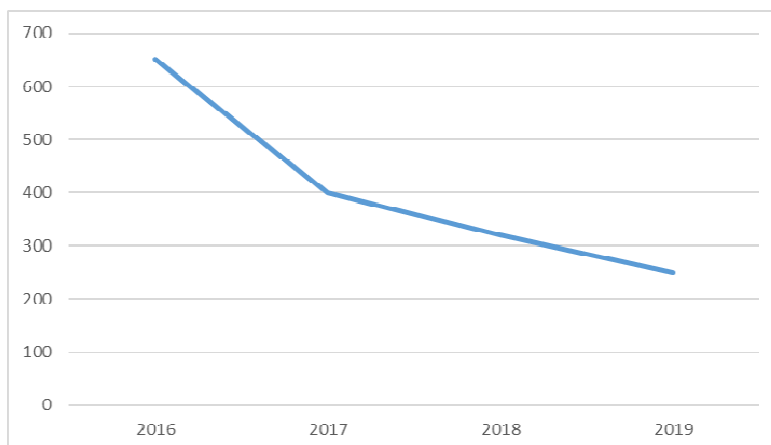


Figure 1 : Evolution des effectifs de la population de l'ouest de la France depuis 2016 (source ONCFS)

Nidification de l'Ibis sacré en France en 2017

En 2018, la nidification de l'espèce n'a eu lieu que dans l'ouest de la France et la totalité des nicheurs recensés l'ont été dans le département de la Loire-Atlantique et en Charente-Maritime. Aucune reproduction en Méditerranée n'a été observée.

En Loire-Atlantique, 50 couples ont été dénombrés sur le banc de Bilho dans l'estuaire de la Loire sans aucun jeune à l'envol. Une vingtaine de couples se sont réinstallés à Montoir-de-Bretagne (Le Fresny) avec environ 25-30 jeunes à l'envol. 17 couples ont également été dénombrés au Bois de Villeneuve (Guérande) soit environ 25 jeunes à l'envol estimé. Le lac de Grand-Lieu a quant à lui accueilli au minimum 72 couples, répartis en plusieurs colonies. Cette année, une vingtaine de jeunes s'y sont envolés (envol probablement dû à des pontes de remplacements et à des nids non connus ou avec des poussins éclos), contre 40 en 2017. La nidification a été observée en Charente-Maritime avec au minimum 2 jeunes lors d'une visite tardive de la colonie laissant à penser que davantage de jeunes se sont envolés (figure 2).

Il est estimé qu'environ **150 couples** ont niché en 2018 (figure 3). Le nombre de jeunes à l'envol est d'environ 80 à 100 individus.

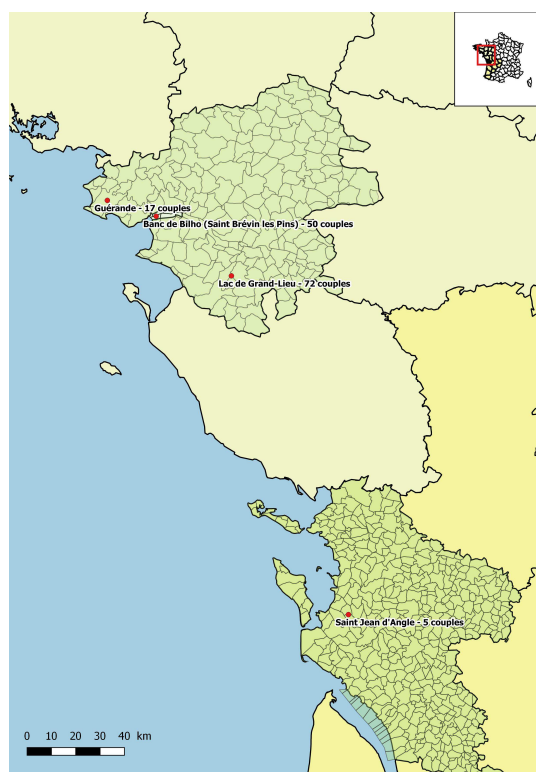


Figure 2 : Carte de répartition du nombre de couples reproducteurs d'Ibis sacré en France en 2018 (source : SNPN et ONCFS)

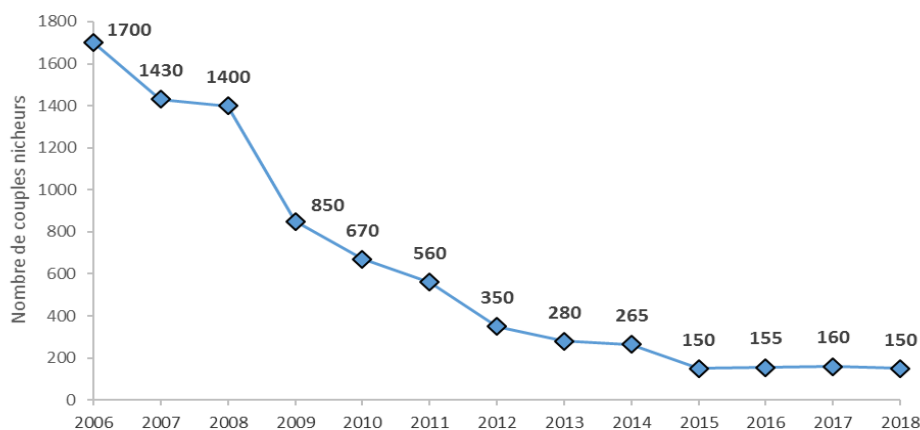


Figure 3 : Evolution du nombre minimal de couples d’ibis sacré depuis 2006

Opérations de lutte

Depuis 2009, les agents de l’ONCFS ont prélevé 5786 ibis sacrés, et les agents de la SNPN traité 3158 nids soit plus de 8200 œufs sur le lac de Grand-Lieu.

En 2018, **356** ibis sacrés ont été prélevés en France. 354 l’ont été en Bretagne – Pays de la Loire (figure 4), 1 en Savoie et 1 dans les Bouches-du-Rhône. 197 étaient des adultes, 33 sub-adultes (moins de 2 ans), 40 jeunes de l’année, 11 indéterminés (car non ramassés) et 75 poussins. 95% des oiseaux prélevés l’ont été pour le seul département de la Loire-Atlantique. Au total, ce sont 264 heures (soit 38 jours agent) qui ont été consacrées à ces opérations de destruction.

Sur le lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique, la SNPN a quant à elle stérilisé 180 œufs appartenant à 88 pontes (figure 4).

Détails par région

Bretagne – Pays de la Loire

En **Loire-Atlantique**, 17 opérations ont été réalisées pour un total de 336 ibis prélevés. 145 l’ont été près du lac de Grand-Lieu (à Saint-Lumine de Coutais) et 60 en Brière (35 à Montoir de Bretagne, 17 à Saint-Joachim, 5 à Trignac et 3 à Asserac). Cette année, le sud Loire a connu une reproduction sur le banc de Bilho (à Saint Brévin les Pins) : 129 ibis sacrés ont été éliminés (dont 75 poussins) ainsi que 42 nids. 2 ibis ont également été prélevés à Frossay.

Dans le **Morbihan**, 4 opérations ont été réalisées, pour un total de 14 ibis prélevés (11 dans l’embouchure de la Loire, 2 en bordure du Golfe du Morbihan et 1 à Locoal-Mendon).

En **Vendée**, 4 opérations ont été conduites par les agents de l’ONCFS. 4 oiseaux ont ainsi été éliminés dans le marais Breton (à Bouin).

Enfin dans le **Finistère**, plusieurs individus isolés ont été contactés au cours de l’année. 3 opérations ont été réalisées, sans élimination. Idem en **Ille-et-Vilaine** où 2 opérations ont été réalisées, mais sans prélèvement.

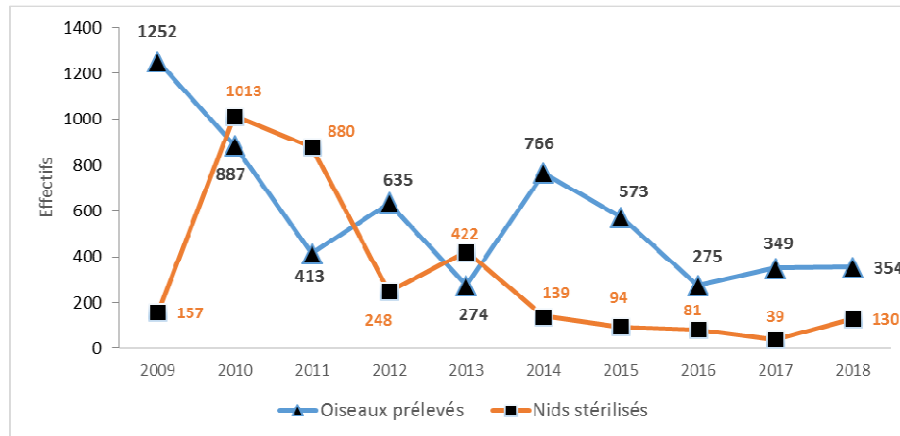


Figure 4 : Evolution du nombre d’ibis sacrés prélevés sur la population de Bretagne-Pays de la Loire par tir par les agents de l’ONCFS (triangles – données ONCFS) et nombre de nids stérilisés exclusivement sur la RNN de Grand-Lieu jusqu’en 2017 puis sur la RNN du lac de Grand-Lieu et sur le banc de Bilho en 2018 (carrés – données SNPN)

Auvergne – Rhône - Alpes

Une opération a eu lieu en milieu d’année en Savoie sur un individu isolé qui a été prélevé.

Provence – Alpes – Côtes d’Azur

Un individu a été prélevé début décembre sur Sainte-Marie de la mer (13).

Perspectives 2019

En janvier 2018, le nombre d’individus recensés dans l’ouest de la France était d’environ 320 individus et 150 couples reproducteurs ont niché au printemps-début d’été. Environ 100-120 jeunes se sont envolés après intervention sur les nids. 40 d’entre eux ont été prélevés ainsi qu’environ 230 adultes et sub-adultes. Cette pression limite fortement le recrutement et un déclin de la population d’ibis sacré est manifeste dans l’ouest de la France, la production de jeunes restant inférieure au nombre d’oiseaux volants prélevés.

La reproduction s’est répétée cette année en Charente-Maritime augmentant toujours plus le risque de développement de la population dans ce département en l’absence de mesures administratives. La nécessité d’un tel engagement est requis afin d’atteindre les objectifs de retrait de l’espèce du milieu naturel.

Enfin, l’expansion de la population italienne dans la plaine de Pô n’est pas sans inquiéter quant à son expansion en région méditerranéenne.